



CABINET

Cotonou, le 26 JAN 2024

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

N° 0113 /MEF/DC/SGM/DGI

COMMUNIQUE

Contrairement à l'information qui circule sur les réseaux sociaux, faisant état d'une supposée augmentation de l'impôt sur les traitements et salaires, la Direction Générale des Impôts porte à la connaissance du public que la Loi de Finances pour la gestion 2024 n'a institué aucun nouveau prélèvement sur les salaires.

Au contraire, le Gouvernement a maintenu la défiscalisation des bas salaires.

La Direction Générale des Impôts (DGI) invite donc la population en général et les travailleurs en particulier à rester vigilants face à de telles informations dont le seul but est de ternir l'image du Gouvernement.

La Direction Générale des Impôts



